

VOUS DEMANDEZ UNE PARTICIPATION « COOPÉRATIVE » AUX FAMILLES

Celle-ci est libre et volontaire et le montant laissé à la libre appréciation des parents (ce n'est pas une cotisation).

Il doit être tenue une feuille de récapitulatif des sommes versées par les parents (voir Bordereau de remise). Gardez-les comme pièces de recettes. Chaque collègue les remplit en précisant le nombre de chèques et les différents montants.

Il ne faut pas confondre « participation volontaire » et « appartenance à la coopérative ». Une famille ne faisant aucun don ne peut être exclue.

COLONNES DE GAUCHE

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	CODE VENTIL	BANQUE	
				ENTRÉES	SORTIES
...
34	20/10/20..	Participation parents classe CP Chèques	7562...	160,00	

COLONNE DE DROITE

7562 PARTICIPATIONS VOLONTAIRES DES FAMILLES
160,00

ET/OU

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	CODE VENTIL	CAISSE	
				ENTRÉES	SORTIES
...
35	20/10/20..	Participation parents classe CP Espèces	7562...	130,00	

7562 PARTICIPATIONS VOLONTAIRES DES FAMILLES
130,00